

Jeudi 12 mai 2011

Biélorussie

P7_TA(2011)0244

Résolution du Parlement européen du 12 mai 2011 sur la Biélorussie

(2012/C 377 E/23)

Le Parlement européen,

- vu ses résolutions antérieures sur la Biélorussie, en particulier celles du 10 mars 2011 ⁽¹⁾, du 20 janvier 2011 ⁽²⁾ et du 17 décembre 2009 ⁽³⁾,
 - vu la déclaration du 18 février 2011 de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur les poursuites et la condamnation d'un représentant de l'opposition en Biélorussie et la déclaration du 10 avril 2011 de sa porte-parole sur la répression des médias indépendants en Biélorussie,
 - vu la décision 2011/69/PESC du Conseil du 31 janvier 2011 modifiant la décision 2010/639/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de certains fonctionnaires de Biélorussie,
 - vu le rapport final du 22 février 2011 sur l'élection présidentielle en Biélorussie publiée par le Bureau pour les institutions démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH) et l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE),
 - vu l'article 122, paragraphe 5, de son règlement,
- A. considérant que les candidats à l'élection présidentielle Ales Mikhalevich, Uladzimir Nyaklyaeu, Vital Rymasheuski, Andrey Sannikau, Mikalay Statkevich et Dimitrji Uss et leurs directeurs de campagne, notamment Pavel Seviarynets, Vladimir Kobets et Sergey Martselev, sont actuellement poursuivis en justice et peuvent encourir jusqu'à quinze ans de prison,
- B. considérant qu'un certain nombre de militants de l'opposition, dont Anatol Lyabedzka, le dirigeant du parti d'opposition AHP, les anciens candidats à l'élection présidentielle Vital Rymasheuski et Ales Mikhalevich, la rédactrice-en-chef d'un portail de nouvelles en lignes Natalya Radzina, Andrey Dzmitryeu, directeur de campagne du candidat de l'opposition à l'élection présidentielle Uladzimir Nyaklyaeu, et le militant Syarhey Vaznyak de la campagne "Dire la vérité !" ont été relâchés par le KGB de son centre de détention provisoire et assignés à résidence tandis que les enquêtes contre eux se poursuivent; considérant qu'Ales Mikhalevich et Natalya Radzina ont quitté le pays pour échapper au procès et que Dzmitry Bandarenka, soutien d'Andrey Sannikau dans une précédente campagne à l'élection présidentiel, a été *envoyé* pour deux ans en régime de colonie pénitentiaire,
- C. considérant qu'Aliaksandr Atroshchankau, Aliaksandr Malchanau, Dzmitry Novik et Vasil Parfiankou, membres des équipes de campagne des candidats de l'opposition démocratique Uladzimir Niakliayeu et Andrei Sannikau, Mikita Likhavid, un membre du mouvement "Pour la liberté", des militants du "Front de la jeunesse" Ales Kirkevich, Zmister Dashkevich et Eduard Lobau, Paval Vinahradau, un militant de la campagne "Dire la vérité !", un militant non affilié Andrei Pratasienya, l'historien Dzmitry Drozd, les protestataires Uladzemir Khamichenka et Dzmitry Bandarenka, un coordinateur de la campagne d'opinion "Une Biélorussie européenne", ont été condamnés à des peines de prison allant d'un an à quatre ans à la suite des manifestation du 19 décembre 2010,
- D. considérant qu'il est prouvé que la police torture pour obtenir l'aveu de délits supposés contre l'État, comme cela a été démontré pour Olga Klasowska et Ales Mikhalevic,
- E. considérant que le 25 avril 2011, le ministre de l'information de Biélorussie a déposé des demandes auprès de la Cour suprême en matière économique pour obtenir la fermeture des journaux indépendants *Narodnaya Volia* et *Nasha Niva*,

⁽¹⁾ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2011)0099.

⁽²⁾ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2011)0022.

⁽³⁾ JO C 286 E du 22.10.2010, p. 16

Jeudi 12 mai 2011

- F. considérant qu'Andrzej Poczobut, journaliste à la chaîne de télévision Besat et au journal *Gazeta Wyborcza*, a été arrêté et qu'il encourt jusqu'à deux années de prison pour le délit d'insultes au Président, à la suite d'articles qu'il a récemment publiés; qu'Amnesty International le qualifie de prisonnier d'opinion; que la journaliste Iryna Khalip, épouse d'Andrey Sannikau, a aussi été arrêtée et qu'elle est poursuivie pour ses relations avec les protestataires; qu'elle est actuellement assignée à résidence et qu'il lui est interdit de communiquer avec son mari,
- G. considérant que les mesures de répression contre des membres de l'opposition démocratique, les médias libres, les militants de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme ne font que se prolonger, malgré les appels répétés de la communauté internationale à y mettre immédiatement fin, que cette situation constitue une violation grave de nombreux engagements internationaux de la Biélorussie,
1. condamne fermement toute condamnation pour les délits de rébellion en groupe et estime de telles condamnations arbitraires et motivées par la politique; souligne, selon les faits rapportés, que les autorités ne sont pas parvenues à apporter la preuve de la culpabilité des accusés, que les procès ont eu lieu à huis clos, que les détenus se sont vu refuser la possibilité de citer leurs témoins et de s'entretenir à volonté et sur une base régulière avec leurs représentants légaux, que les avocats des accusés ont reçu plusieurs avertissements du ministère de la Justice et que certains d'entre eux ont été radiés du barreau; déclare dès lors que ces procès n'ont pas été menés de manière impartiale;
 2. considère que toutes les charges retenues contre les candidats à l'élection présidentielle Vladimir Neklyayev, Vitaly Rymashevsky, Nikolai Statkevich, Dmitry Uss et Andrei Sannikov sont illégales et inadmissibles; demande que les candidats soient acquittés et que toute poursuite ultérieure leur soit épargnée; à cet égard, condamne le non-respect des droits fondamentaux de la liberté de réunion et d'expression que montrent les autorités biélorusses, et appelle à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les manifestants encore en détention et à l'abandon de toutes les accusations portées contre eux;
 3. exprime ses vives inquiétudes face à la détérioration de la situation concernant les défenseurs des droits de l'homme en Biélorussie; condamne fermement les récentes allégations diffamatoires contre, par exemple, Ales Bialiatski, président du centre Viasna de défense des droits de l'homme, que le président de la Biélorussie et plusieurs journalistes des médias étatiques ont faites dans leurs commentaires après l'attentat à la bombe dans le métro à Minsk, en prétendant qu'il y avait "une cinquième colonne dans le pays";
 4. condamne la persistance d'un climat de peur et d'intimidation des opposants politiques en Biélorussie et la poursuite des persécutions contre des figures de l'opposition depuis l'élection présidentielle de décembre 2010;
 5. presse les autorités biélorusses de lever les obstacles à la liberté de mouvement des ressortissants ukrainiens Marina Tsapok et Maxim Kitsyuk et du ressortissant russe Andrey Yurov, représentants de la Commission de contrôle international de la situation en matière de droits de l'homme en Biélorussie, auxquels l'entrée sur le territoire de la Biélorussie a été refusée, ainsi qu'à celle d'Alik Mnatsakyan et Viktoria Gromova, défenseurs russes des droits de l'homme, qui ont été arrêtés le 4 mai 2011 dans les bureaux du centre Viasna puis, peu après, expulsés de Biélorussie et interdits de séjour pour deux années; à cet égard, condamne toutes les actions contre les défenseurs des droits de l'homme menées par les autorités biélorusses;
 6. condamne le harcèlement et l'intimidation systématiques des journalistes indépendants et des médias, ainsi que l'aggravation des pressions contre eux en Biélorussie; à cet égard, prie instamment les autorités biélorusses de mettre fin à la procédure de fermeture des hebdomadaires *Volia Narodnaya* et *Nasha Niva*, de s'abstenir de restreindre l'accès aux deux portails indépendants sur l'internet, *Karta '97* et *Bielorusskij Partizan*, ce qui conduirait à une limitation sévère du pluralisme des médias en Biélorussie, et de libérer Andrzej Poczobut en abandonnant toutes les accusations portées contre lui;
 7. condamne l'absence de toute enquête indépendante sur l'utilisation de la force brutale par la police et les services du KGB contre les manifestants le jour du scrutin, d'autant plus que la Biélorussie a rejeté un appel de quatorze États membres de l'Union à l'envoi d'une mission d'enquête sur les droits de l'homme, sous les auspices de l'OSCE, pour enquêter sur la répression massive de l'opposition au lendemain de l'élection de décembre 2010; se félicite du rapport intermédiaire par le Dr Neil Jarman, rapporteur spécial de la Commission de contrôle international de la situation en matière de droits de l'homme en Biélorussie, et se dit consterné par le fait que des défenseurs des droits de l'homme ressortissant de différents pays de l'OSCE ont à nouveau été arrêtés à Minsk;

Jeudi 12 mai 2011

8. demande au Conseil, à la Commission, à la haute représentante et aux pays partenaires de l'Union d'étendre les mesures restrictives contre le régime biélorusse, y compris en imposant des sanctions économiques ciblées, notamment contre les entreprises de l'État;

9. souligne, vu la répression sans précédent et continue de l'opposition, que l'Union doit trouver de nouvelles façons d'aider la société civile biélorusse en aidant à la prise de conscience dans le grand public, en empêchant la fragmentation totale de l'opposition politique et en maintenant une alternative politique au régime de Loukachenko; appelle au maintien voire au renforcement de l'aide de l'Union européenne aux partis de l'opposition démocratique, aux organisations de la société civile et aux médias indépendants, par exemple via l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme;

10. insiste pour que tout engagement potentiel de l'Union à l'égard de la Biélorussie soit soumis à des conditions strictes et subordonné à l'engagement de la part de la Biélorussie de respecter les droits de l'homme et l'état de droit, comme le disait la déclaration commune à l'issue du sommet sur le partenariat oriental à Prague, le 7 mai 2009, que le gouvernement biélorusse avait signée;

11. charge son Président de transmettre la présente résolution à la vice-présidente de la Commission / haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Conseil, à la Commission, aux parlements et aux gouvernements des États membres, aux assemblées parlementaires de l'OSCE et du Conseil de l'Europe, ainsi qu'au parlement et au gouvernement de la Biélorussie.

Cleanup in Europe et Let's do it World 2012

P7_TA(2011)0245

Déclaration du Parlement européen du 12 mai 2011 sur Cleanup in Europe et Let's do it World 2012

(2012/C 377 E/24)

Le Parlement européen,

— vu l'article 123 de son règlement,

- A. considérant la médiocrité de la mise en œuvre et de l'application de la législation européenne en matière de déchets,
- B. considérant que le manque de responsabilité sociale et de sensibilisation aux questions environnementales constitue toujours un problème dans de nombreux États membres,
- C. considérant que des initiatives nationales civiles ont été lancées sur le terrain par le mouvement d'action "Let's do it!" et que de très nombreux citoyens y participent depuis 2008 en Estonie, en Lettonie, en Lituanie, au Portugal, en Slovénie et en Roumanie, et considérant que ces initiatives ont eu des résultats concrets, tels que la localisation et le nettoyage de déchets illégaux,
 1. fait observer que "Let's do it world" est un mouvement d'action volontaire qui invite tous les pays d'Europe à se rassembler au cours d'une journée de 2012 pour mener la plus grande action de nettoyage jamais organisée;
 2. invite les responsables politiques à encourager activement ces initiatives et à inciter les citoyens à y participer;
 3. considère que cet instrument est efficace et qu'il devrait être largement promu afin de sensibiliser les citoyens à la gestion des déchets et de les responsabiliser davantage dans le but de parvenir au taux le plus élevé possible de recyclage;